

DROIT & LIBERTE

MENSUEL DU MOUVEMENT CONTRE LE RACISME ET POUR L'AMITIE ENTRE LES PEUPLES

N° 416 - NOV. - DEC. 82 - 4 F
ISSN 0012 - 6411

mr
ap

La lutte contre l'apartheid : UNE PARTIE SERRÉE

EN CETTE FIN D'ANNEE 1982 l'actualité offre malheureusement de nombreuses occasions pour se mobiliser contre l'apartheid. Une tournée de l'équipe de France de rugby prévue pour l'année prochaine en Afrique du Sud, l'éventualité de la construction par notre pays d'une deuxième centrale nucléaire, le rejet de la demande d'appel de trois jeunes militants de l'A.N.C. (Mouvement de Libération National) et, le silence toujours total des moyens audiovisuels sur l'Afrique Australe, alors même que l'apartheid amplifie ses tentatives de séduction et de désinformation, c'est beaucoup.

La tournée française de rugby

Une nouvelle fois la Fédération Française de Rugby veut se faire le porte-drapeau de la France sur les stades de l'apartheid. Au mépris des recommandations de la communauté internationale, au mépris du peuple sud-africain, au mépris des Français qui ont maintes fois montré leur opposition, Monsieur Ferrasse veut donc que le rugby français soit l'un des derniers soutiens du sport raciste. Depuis le temps que nous combattons les alibis qu'il se donne, nous savons le peu de crédit que l'on peut y porter.

En effet, qui pourrait croire un instant que la présence d'un ou deux joueurs non-blancs dans l'équipe sud-africaine change un iota aux fondements même de l'apartheid ?

Contraint par la loi du "développement séparé", une fois le match fini, chacun retournera dans l'équipe qui lui est assignée, en fonction de la couleur de sa peau. L'apartheid reprendra ses droits, et les équipes réellement non-raciales, qui existent malgré les interdits, resteront encore au ban de la société et du sport officiel.

En allant jouer en Afrique du Sud, le rugby français aide ainsi l'apartheid à sortir de son isolement, en acceptant une équipe-façade avec la présence de quelques éléments non-blancs. Il fait croire à l'opinion publique que l'apartheid se désagrège. Quel que soit le résultat du match, la victoire sera du côté de l'apartheid.

Une centrale nucléaire ?

On se souvient des protestations qu'avaient soulevées en 1976 l'accord d'un contrat engageant la France à construire une centrale nucléaire à Koeberg. Le nouveau gouvernement de la République a poursuivi dans cette voie pour respecter la signature de la France, en précisant qu'il fallait dans ce domaine réorienter la politique française.

Or, on parle d'une nouvelle centrale nucléaire pour l'Afrique du Sud. Cette rumeur est inquiétante. Le nucléaire est en effet pour elle l'unique possibilité de faire face au blocus énergétique,

(suite p. 8)



Les immigrés en France : ce que vous devez savoir

On les accuse de prendre le pain des Français, de ruiner la Sécurité sociale et d'envoyer des mandats chez eux. Qui ? les Immigrés.

Ces idées, diffusées un peu partout en France, ne risquent-elles pas de gagner du terrain ? Il fallait rétablir la vérité.

Les arguments qui vont à l'encontre de ces assertions fallacieuses ne manquent pas. Lire en p. 4-5.

Le racisme parlons-en !

A l'approche des élections municipales, les préjugés racistes se multiplient. L'immigration est particulièrement visée. Dans le cadre des débats "Le racisme, parlons-en !" les comités parisiens du MRAP organisent une semaine de cinéma antiraciste : chaque jour, un film différent, chaque jour un débat à l'issue de la dernière séance. Thèmes abordés : l'immigration, la femme immigrée, le racisme anti-Gitan, l'antisémitisme, etc.

Cinéma Saint Séverin
Rue Saint-Séverin, 75005 Paris
DU MERCREDI 26 JANVIER
AU MARDI 1^{er} FEVRIER 1983

Prendre du recul

Réponse à M. Blin, D & L n° 415, octobre 82.

La lettre de M. Blin suscite en moi un trouble. Non pas sur les incidents qui ont précédé le débat ; la direction de ce centre E.D.F. a eu tort, selon moi, si ce que relate M. Blin est exact. Mais c'est sur le fond que je voudrais écrire.

Débattre des problèmes du Proche-Orient avec en première partie le film **Kafr-Kassemnt** est, je trouve, maladroit. J'ai vu ce film au cinéma, il y a quelques années et j'ai rarement vu un film aussi manichéen sur le problème israélo-palestinien. Il me semble d'ailleurs que ce film a été tourné en Syrie qui est en guerre avec Israël. C'est, toute proportion gardée, débattre des relations franco-allemandes en présentant en première partie un film sur Oradour-sur-Glane.

Alors qu'en 1982, après Sabra et Chatila, après la guerre au Liban, de plus en plus de responsables palestiniens et israéliens (même s'ils ne l'admettent pas encore toujours publiquement) vont vers un consensus de reconnaissance mutuelle, débattre du Proche-Orient est une bonne chose, si c'est pour sensibiliser les Français aux problèmes des Arabes, des Israéliens et des Palestiniens, mais gardons-nous de tout manichéisme. Le MRAP est un mouvement contre le racisme et aussi, comme son nom l'indique, un mouvement d'amitié entre les peuples.

Mon opinion à propos de la guerre au Liban.

• (1) Lorsque l'armée israélienne envahit le Liban le 6 juin dernier, les guerres dans ce pays durent depuis six ans. L'armée israélienne avait été précédée par la syrienne qui occupe et contrôle toujours une partie du pays, ainsi que par les organisations palestiniennes qui, par la force des choses, contrôlaient aussi certains territoires libanais et beyrouthins.

Ces guerres au Liban s'inscrivaient, dans le conflit du Moyen-Orient qui, dure depuis un demi-siècle.

• Qui est responsable de cette situation ? Est-ce que c'est le colonialisme français, le colonialisme britannique, l'impérialisme américain, Israël, le sionisme, l'Union soviétique, les Palestiniens, les terroristes... Un seul fait ! Depuis 1976, cette guerre au Liban a provoqué plus de cinquante mille morts pour un pays de trois millions d'habitants. Rapporté au nombre d'habitants, cela aurait fait neuf cent mille morts dans un pays comme la France !

• Ces guerres au Liban s'inscrivent aussi dans le problème du Moyen-Orient fort complexe :

- Luttres entre nationalismes, surtout entre le mouvement palestinien (nationalisme palestinien) et le sionisme (variante du nationalisme pour les Juifs). Au Liban s'y ajoute la guerre séculaire entre les nombreuses communautés.
- Rivalité des deux "supers-grands".
- Luttres des classes.
- Conflits dus à l'intolérance religieuse

En conséquence, je crois que le MRAP, comme son nom l'indique, doit continuer à lut-

ter contre le racisme, comme il le fait du reste, et d'abord bien entendu en France. Cela se traduit dans ce pays par un combat contre le racisme anti-arabe et un combat contre l'antisémitisme. Le MRAP doit prendre du recul, surtout par rapport à ce conflit. Enfin, comme mouvement d'amitié entre les peuples, le MRAP doit essayer dans la mesure de ses moyens, comme il a pu déjà le faire, de susciter la sympathie et la compréhension pour les problèmes difficiles de ces peuples : les Arabes, les Israéliens, les Palestiniens. ■

Lucien BRESLER
MRAP 18^e Paris

Inexactitudes

Permettez-moi de relever dans le numéro de septembre des inexactitudes quant à l'article **Un été chaud**. Il concerne évidemment la relation de l'assassinat d'Amar Hachi à Roubaix.

Parmi les choses les plus simples : ce n'est pas le comité de Lille, mais notre comité qui a lancé l'initiative de la pétition, avec la section de Roubaix de la LDH. Quant au nombre de signatures, il est inexact. Nous en sommes difficilement à moins de la moitié au total.

Des explications sur les faits : Amar Hachi s'est fait assassiner parce qu'il avait - ou allait - siphonné de l'essence. Il s'est fait tirer dessus à bout portant par un ressortissant italien du quartier. C'est dire que la "halne raciste" a joué dans cette affaire peut-être moins qu'un réflexe d'autodéfense qui est principalement le fruit amer des campagnes dont la population est rabattue depuis des mois.

Sur notre démarche : nous avons reçu la visite du père d'Amar, dès les premiers jours. Nous nous sommes décidés à intervenir, à la mi-juillet, parce qu'une campagne de pétitions avait été lancée dans le quartier demandant la libération de l'assassin. A cette époque, où j'étais absent, l'idée d'une contre-pétition a été lancée et la LDH et le MRAP ont organisé une conférence de presse où les principaux thèmes traités furent :

- le refus de la globalisation ;
- la nécessité d'une justice équitable : il ne fallait pas que celle-ci se laisse aller au souffle du vent réclamant le droit à l'autodéfense ; la nécessité de prendre en compte, d'une part, les problèmes sociaux qui développent la petite délinquance et les campagnes insidieuses et répétées qui distillent la haine et développent la violence dans les quartiers, d'autre part.
- la recommandation que les élections municipales ne soient pas l'occasion d'un nouveau développement du racisme lié aux campagnes sur l'insécurité.

Nous allons bientôt nous revoir sur cette question avec la LDH. Vraisemblablement, nous irons demander audience à M. le maire de Roubaix, ainsi qu'à un conseiller général, M. Vignoble.

J'ai tenu à vous envoyer cette lettre pour rectifier ce qui était erroné. Il est tout à fait exact que notre comité, encore jeune, n'a pas encore pris toutes les bonnes habitudes, savoir vous informer régulièrement de notre santé, de nos activités et de nos projets. Néanmoins, je pense qu'il peut être parfois gênant de passer des informations non vérifiées, fût-ce dans **Droit et Liberté**. ■

Jean-Luc SAELENS
Président du comité
de Roubaix-Tourcoing.



mode enfantine

RAINETT

PARIS

DROIT & LIBERTE

REVUE DU MOUVEMENT CONTRE LE RACISME ET POUR L'AMITE ENTRE LES PEUPLES

89, rue Oberkampf, 75011
Paris

Téléphone 806.88.00

C.C.P. 9239-81 Paris.

Directeur de la publication
Albert Lévy

Secrétariat de rédaction
Véronique Mortaigne

Comité de rédaction : Jean-Pierre Garcia, Frédéric Maurin, René Mazenod, Robert Pac, Abdelhak Senna, Jean-Yves Treiber, Slimane Zéghidour, Christian Bourkel.

N° de Commission paritaire :
61013

EFIC 824.45.15

PRESIDENT D'HONNEUR : Pierre PARAF

PRESIDENT DELEGUE : François GREMY

VICE-PRESIDENTS : Charles PALANT,
M^{re} Georges PAU-LANGEVIN.

SECRETAIRE GENERAL : Albert LEVY

COMITE D'HONNEUR : Henri ALLEG, Georges AURIC, Robert BALLANGER, Maurice BEJART, Jacques BERQUE, Général de BOLLARDIERE, Bâtonnier Albert BRUNOIS, Aimé CEZAIRE, Charles de CHAMBRUN, André CHAMSON, Marie-José CHOMBART de LAUWE, Alain DECAUX, Henri DESOILLE, Maurice DRUON, Pasteur André DUMAS, Jean FERRAT, Pierre GAMARRA, Colette GUILLAUMIN, Monseigneur Guy HERBULOT, Jean HERMAUX, Georges HOURDIN, Albert JACQUARD, Professeur François JACOB, Pierre JOXE, Jean-Pierre KAHANE, Alfred KASTLER, Jean LACOUTURE, Bâtonnier Bernard LASERRE, Michel LEIRIS, Gérard LYON-CAEN, Jacques MADAULE, Françoise MALLET-JORIS, Albert MEMMI, Robert MERLE, Théodore MONOD, Henri NOGUERES, Jean PICART LE DOUX, Gilles PERRAULT, Marcel PRENANT, Alain RESNAIS, Emmanuel ROBLES, Armand SALACROU, Laurent SCHWARTZ, Georges SEGUY, Jean-SURET-CANALE, Haroun TAZIEFF, Alain TERRENOIRE, Jacqueline THOME-PATENOTRE, VERCORS, Jacqueline VICTOR-BRAUNER, Docteur Pierre WERTHEIMER, Iannis XENAKIS, Bernard ZEHRFUSS.

Désireux de m'informer et de soutenir l'action contre le racisme, pour l'amitié entre les peuples

Je m'abonne à droit et liberté

Abonnement d'un an à droit et liberté (40 F). Etranger (70 F).
Abonnement de soutien (100 F). CCP 9239-81 Paris.

J'adhère au m.r.a.p.

Le montant de la carte d'adhésion (à partir de 80 francs) est laissé à l'appréciation du souscripteur. Si vous pouvez verser une somme supérieure vous aiderez à accroître davantage l'action et le rayonnement du mrp. Si ce chiffre dépasse vos possibilités toute contribution témoignera de votre participation à la lutte contre le racisme. CCP 14-825-85 Paris.

Nom (en capitale)

Prénom âge

Profession

Adresse

MRAP - 89 rue Oberkampf 75011 Paris - Tél. 806.88.00



Droit et Liberté et Différences en 1983

A PARTIR DU MOIS PROCHAIN, c'est un **Droit et Liberté** un peu différent que vous recevrez. L'existence de deux mensuels nous a conduit à répartir leurs rôles de façon, nous espérons, plus rationnelle.

D'un côté, **Différences**, conçu pour toucher un large public et auquel s'abonnent de plus en plus mairies, bibliothèques, comités d'entreprises, lycées, permet de diffuser nos idées dans un cercle chaque jour plus vaste. Sous une présentation moderne et agréable, il jette un autre regard sur l'actualité, les régions, l'histoire. Particulièrement tourné vers la compréhension et l'amitié entre les peuples, il contribue à faire connaître d'autres pays, des cultures différentes. C'est aussi, par ses rubriques philosophiques ou scientifiques, ses débats, un instrument de réflexion sur les grands sujets d'aujourd'hui.

De l'autre côté, **Droit et Liberté**, désormais réservé aux adhérents, complètera l'information qu'ils auront trouvée dans **Différences**. Il leur présentera la vie et les positions du Mouvement, les activités des comités locaux et continuera à leur fournir les renseignements techniques dont ils ont besoin pour militer. Pour cette formule "interne" nous avons donc été conduits par les contraintes financières à adopter une présentation plus sobre, plus concentrée, sur un espace plus limité. C'est donc à partir de janvier 1983, un **Droit et Liberté** de quatre pages ou parfois plus, sans photos, revenu au format 21 x 29,7 que vous trouverez dans votre boîte aux lettres.

La survie, la qualité, la diffusion de notre presse, notre possibilité de faire entendre et connaître notre combat dépendent bien

entendu de nos moyens financiers. C'est pourquoi le Mouvement a besoin que vous répondiez largement et généreusement à notre appel de cotisations pour 1983. De l'ampleur de cette réponse dépendent non seulement notre presse, mais aussi la garantie de notre indépendance vis-à-vis de tous les pouvoirs et notre efficacité dans l'action.

Devons-nous nous laisser lier, en couvrant par des subventions une trop grande part de notre budget de fonctionnement ou bien devons-nous nous passer du travail par des permanents, que nos moyens propres ne nous permettent pas de rétribuer ? Les salaires des permanents représentent 50 % de notre budget mais les cotisations couvrent à peine la moitié de cette somme. Pourtant le travail qu'ils assurent est indispensable pour notre rapidité d'intervention et le développement du combat que nous avons entrepris.

Nous serons d'autant plus puissants, crédibles et écoutés que nous serons nombreux à régler sans tarder notre cotisation pour 1983. Il est indispensable que les comités locaux se mobilisent énergiquement pour une large campagne d'adhésions à travers toute la France et ne perdent pas de vue cet objectif lors de chacune de leurs actions. Nous faisons aussi appel aux trésoriers pour qu'ils transmettent aussitôt ces adhésions recueillies au siège national.

Donnons-nous les moyens de mener à bien tous les projets que nous avons élaborés pour l'année à venir. ■

Marie-Christine LUCAS

La vie trépidante des grands journaux

**Différences vit, survit et s'agite,
mais gare à la crise de croissance...**

ON POURRAIT CROIRE, à voir l'extrême qualité de ce mensuel, que **Différences**, c'est la vie trépidante des grands journaux, la quête du scoop, les articles refusés aux meilleures signatures de ce siècle, les coups de génie d'une rédaction qui égrène des idées en machonnant ses Davidoff, les ministres qui quémandent pour un entrefilet, et **Actuel** et **Newsweek** qui nous font des ponts d'or pour démarquer nos articles.

On pourrait croire que **Différences**, ce sont de longues files d'attente, des petits matins blêmes devant les librairies, pour avoir une petite chance d'arracher un des milliers de numéros retenus avant même la livraison, le premier du mois.

Que c'est l'antiracisme dans tous les foyers, entre **Paris-Match** et **V.S.D.**, poids des mots-choc des photos, pour dénoncer partout le racisme et faire se rencontrer tous ceux qui gagneraient à se connaître. Que toutes les difficultés, les lenteurs, qui font que pour une cause de gagnée ici, c'est dix de perdues ailleurs, ont été vaincues par ce mensuel pour tous, qui a enfin ouvert au **MRAP** les voies du grand public. On pourrait croire.

Mais si **Différences** est fébrile, c'est des difficultés à trouver des auteurs, des informations, des idées. C'est de la fièvre du journal toujours-déjà en retard, des mille et une idées qui se lancent et s'écrasent, faute de stylo pour les transcrire. C'est la quête laborieuse de trois sous pour survivre jus-

qu'à demain, de la pub qui permettra de ne pas déposer le bilan au bureau des journaux perdus. C'est l'article promis-juré pour hier, qui arrivera trop tard, les critiques continuelles, trop ceci pas assez cela, la quatre cent trente-deuxième lettre aux comités locaux pour les abjurer de nous tenir au courant de leurs initiatives, et de payer les numéros vendus, le vingt-quatrième coup de téléphone des pigistes qui voudraient, les ingrats, qu'on leur paye simplement leur travail.

Malgré, ou à cause de cette fièvre, **Différences** a poussé sa première dent. La maladie infantile n'est plus à craindre. On commence à connaître le gamin un peu partout, à en parler, à se demander ce que c'est. Nos lecteurs ne sont plus tout à fait les mêmes : aux abonnés de soutien du premier moment se sont ajoutées de nouvelles couches de la population, gagnées chez les enseignants, dans la vie associative.

Gare maintenant à la crise de croissance. Il nous faut des abonnés, de la publicité. Sans abonnés, pas de publicité, sans recettes publicitaires pas de prospection, sans prospection pas d'abonnés, sans abonnés pas de journal. Et sans journal, un antiracisme en vase clos qui ne changera pas grand chose au monde comme il va.

La moitié des abonnés de **Droit et Liberté** ne sont pas abonnés à **Différences**. S'ils le faisaient, on respirerait un peu plus à l'aise. La moitié des comités locaux ne nous ont jamais donné signe de vie. S'ils le faisaient,

Le magazine de l'amitié entre les peuples
Différences

ALGERIE



chronique des années de paix
henri alleg / jean-pierre cot
gisèle halimi / alain savary

il y aurait plus d'idées, plus de culture, plus d'actualité, plus de réflexion, plus de gens convaincus des nécessités de la lutte antiraciste et de l'amitié entre les peuples. Vos idées, votre argent nous intéressent. ■

La Rédaction de DIFFERENCES

Différences - 89, rue Oberkampf, 75011 PARIS. Tél. : (1) 806.88.33.

14 francs, numéro gratuit sur demande. Abonnement préférentiel pour les abonnés de **Droit et Liberté** : 130 F au lieu de 150 F.

Les immigrés en France : CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR...

Ils ont construit 33 logements sur cent, 90 kilomètres d'autoroutes sur cent. Et pourtant, on les accuse de mettre la France en faillite. Et de tant d'autres maux encore ! Il fallait mettre les points sur les "i".

LES IDEES FAUSSES SUR LES IMMIGRES en France, développées depuis des années, reçoivent aujourd'hui le support de tracts anonymes, d'articles ou de propos qui vont du persiflage et de l'insinuation malveillante à la franche calomnie. On prétend que ces travailleurs et leurs familles sont la cause des difficultés économiques et que leur départ suffirait pour que tout aille mieux. Les mesures de simple justice prises par le nouveau gouvernement pour rendre leur situation moins précaire, sont présentées comme des privilèges exorbitants. On affirme qu'ils "envahissent" la France, qu'ils menacent les droits à la sécurité des Français.

Tout cela n'est que pur mensonge. Voici pourquoi...

Et d'abord, qui sont les immigrés ?

- Au nombre de 4.223.928 personnes au 2 août 1982 (1) (dont 628.258 originaires d'Etats membres de la C.E.E.), ils représentent sensiblement le même pourcentage de la population qu'il y a 50 ans.

- 8 % de la population totale de la France, mais 8,5 % de la population active, ils sont en proportion plus nombreux que les Français à exercer une activité productive, car il y a parmi eux un pourcentage plus élevé d'hommes en âge de travailler.

- Ils sont cantonnés le plus souvent dans les tâches subalternes : pour la plupart manœuvres, O.S. et "ouvriers qualifiés" (c'est-à-dire sans réelle qualification), 9 % d'entre eux seulement sont employés du tertiaire (2) pour 33 % dans l'ensemble de la population.

Contraints de vivre le plus souvent dans les quartiers vétustes des grandes villes ou les "cités-ghettos" des banlieues, dans des foyers pour célibataires ou des logements surpeuplés, ils souffrent, avec de nombreux travailleurs français, des carences de l'habitat social. La mauvaise qualité des constructions et le défaut d'entretien, le cadre inhumain, l'insuffisance des équipements sociaux, scolaires, culturels, créent pour les uns et les autres des conditions difficiles d'existence et de cohabitation.

Qu'en est-il du coût social des immigrés ?

On n'hésite pas à affirmer que les immigrés "coûtent cher" à la France, qu'ils "vident les caisses" de l'Etat, "grèvent le budget des allocations familiales" ou "ruinent la Sécurité sociale".

La réalité est bien différente.

- Ils paient leurs impôts comme n'importe quel Français (impôts directs, impôts locaux, T.V.A.).

- Si "l'ensemble des moyens financiers consacrés à l'immigration ont été multipliés par six (soit 1 milliard et demi de francs) entre 1974 et 1980" comme le disait déjà M. Giscard d'Estaing le 21 novembre 1979, à l'occasion de la **Semaine du dialogue** pour souligner la "générosité" de la France envers les travailleurs étrangers, il est à remarquer que ce n'est pas l'argent des Français qui est employé.

En effet, les sommes engagées (logement, gestion des foyers, préformation et formation professionnelle, formation en vue de réinsertion, action socio-éducative, action sociale et culturelle, réseaux d'accueil) ont été prélevées — et continuent de l'être — sur le Fonds d'Action Sociale (F.A.S.). Or, celui-ci est alimenté pour l'essentiel par la part retenue sur les allocations familiales des immigrés dont la famille est restée au pays d'origine. Depuis 1974, leur apport à ce fonds n'a cessé d'augmenter, pour représenter en 1981, 94,40 % du montant total, soit 606.900.000 F (3).

Mais si l'ancien chef de l'Etat avait évalué tout ce qui devait revenir légitimement aux travailleurs immigrés (comme à tous les salariés) c'est-à-dire le 1 % sur les salaires pour la formation professionnelle, le 1 % pour le logement, l'ensemble des prestations familiales, transférées ou non au F.A.S., la somme globale aurait atteint environ deux milliards et non pas un milliard et demi.

Ainsi, loin de "faire un effort en faveur des étrangers vivant sur son territoire, la France a continué à les spolier en permanence d'une partie importante des droits résultant de leur travail" (3).

- **Bien plus, le recrutement de travailleurs immigrés constitue un énorme profit pour l'économie française.**

Malgré la complexité des calculs, on a pu estimer que chaque fois que le patronat français faisait appel à un immigré plutôt qu'à un Français pour effectuer un travail, il économisait, en 1980, 30.000 francs. Ce qui signifie que l'arrivée d'un million de travailleurs "tout-faits" (autrement dit sans frais pour leur éducation, leur santé et leurs différents besoins depuis la naissance) a représenté 300 milliards. Alfred Sauvy dit : "**La France a acquis gratuitement le fruit de 10 millions d'années de travail, soit environ la moitié d'une année de sa production**" (4).

Par ailleurs, il n'y a pratiquement pas eu de

coût de formation professionnelle pour les travailleurs migrants étrangers, 8 sur 10 effectuant un travail qui requiert moins de trois semaines de formation. Si celle d'un plombier revient à 31.000 francs en 1982, celle d'un maçon étranger est gratuite.

L'absence de formation professionnelle, qui affecte une grande partie de la jeunesse en France, touche particulièrement les adolescents de la génération issue de l'immigration.

Les immigrés et la Sécurité sociale

Les immigrés cotisent à la Sécurité sociale comme tous les autres travailleurs sur la base de 11 % de leur salaire brut, leurs employeurs versent également dans les mêmes conditions pour tout leur personnel, Français et immigrés.

Ceux-ci peuvent donc normalement prétendre aux prestations légales alimentées par leurs propres cotisations. Cependant, les chiffres montrent qu'ils perçoivent en proportion moins que les Français.

- En ce qui concerne les dépenses de **médecine courante**, les prestations en nature (visites, consultations, pharmacie, soins dentaires, etc.) représentent en fait la moitié de celles des Français, à cause :

- des différences dans l'âge moyen des assurés étrangers et français : 32 ans et demi contre 36 ans (5) ;

- d'une moindre fréquence de remboursement : 8 à 10 % chez les assurés étrangers, contre près de 20 % chez les assurés nés en France ainsi que des remboursements inférieurs en moyenne (5) ;

- d'une moindre morbidité générale : 3/4 des assurés nés en France réclament un remboursement au moins dans l'année, **contre moins des 2/3 chez les assurés étrangers.**

Quant aux indemnités journalières, elles sont, pour les étrangers, proportionnellement égales ou légèrement inférieures à celles versées aux assurés nés en France.

En ce qui concerne les hospitalisations, les statistiques doivent être modulées en tenant compte d'un certain nombre de facteurs particuliers :

- la concentration des immigrés dans certaines régions, alors qu'ils sont peu nombreux dans d'autres, ce qui entraîne une présence très inégale dans les hôpitaux,

- la faible fréquentation immigrée dans les établissements privés, qui représentent à eux seuls environ 45 % des journées d'hospitalisation remboursées par la Sécurité sociale, est un

phénomène de compensation de l'hospitalisation publique ;

— l'inégale répartition des immigrés dans les différents secteurs hospitaliers (maternité, maladie, accidents du travail) qui relèvent de gestions séparées : seule la gestion maladie présente une croissance des dépenses en ce qui les concerne, tandis que le nombre des accidents du travail reste **2 fois 1/2 plus élevé pour les immigrés** que pour les Français, parce qu'on leur fait accomplir les travaux les plus pénibles et les plus dangereux.

Il faut signaler, en outre, que s'il n'existe pas d'étude d'ensemble sur la fréquentation des hôpitaux par nationalités, les chiffres publiés par l'Assistance Publique de Paris montrent que les étrangers résidant en France représentent un pourcentage des admissions très inférieur à leur part dans la population parisienne : 6 % contre 12 % (6).

La distinction qui doit être faite entre étrangers **résidents en France** et étrangers **non-résidents** : en 1977, environ 25 % des Maghrébins ayant séjourné dans les hôpitaux de Paris ne résidaient pas en France. Or, ces derniers paient entièrement leur hospitalisation par l'intervention de leur propre couverture sociale dans le pays où ils vivent (7). **La Sécurité sociale française n'a donc rien à déboursier.**

Les immigrés et les allocations familiales

- S'il est vrai que les familles françaises reçoivent moins, en moyenne, par enfant que les familles immigrées **résidant en France**, c'est parce que celles-ci ont en général un plus grand nombre d'enfants (les troisième et quatrième enfants donnant lieu à des prestations plus élevées).

- Il n'en reste pas moins (comme on l'a vu plus haut à propos du coût social) qu'une part importante des allocations familiales est retenue lorsque les enfants du travailleur immigré ne sont pas en France. Le tiers seulement de cette retenue est versé au F.A.S. (sans revenir directement aux cotisants immigrés). Le reste — soit 1 milliard 213.800 NF en 1981 — constitue un bénéfice net pour les Caisses d'allocations familiales et contribue à l'équilibre du budget de la Sécurité sociale.

- D'autre part, quand la famille est au pays d'origine, il n'est pas accordé d'allocation, même réduite, au-dessus du quatrième enfant et bien entendu ni de prestations telles que : allocation-logement, allocation-maternité, etc.

POUR COMBATTRE LES IDEES REÇUES

Les immigrés et l'emploi

Dire enfin que les immigrés sont "**responsables du chômage**", qu'ils "**mangent le pain des Français**", est sans doute l'un des préjugés les plus systématiquement entretenus, notamment par ceux qui prônent leur expulsion pour "**libérer des emplois**". C'est aussi absurde qu'odieux.

- Il est abusif et malhonnête de faire l'amalgame entre chômage et immigration, car en juillet 1974, date de l'interruption de l'immigration, il y avait en France 378.400 demandeurs d'emplois, et en octobre 1982, il y en avait 2.644.600 soit 5,30 fois plus, alors que le nombre des travailleurs immigrés est demeuré à peu près constant.

- Les travailleurs immigrés sont, eux aussi, victimes du chômage à un taux qui dépasse légèrement celui des Français. Le nombre des demandeurs d'emploi de nationalité étrangère s'est élevé, fin 1981, à 221.459 contre 163.788 fin 1980 : soit 35,2 % de hausse en un an, contre 23,4 % pour les Français pendant la même période. A noter que les plus touchés sont les Maghrébins (10). Il est normal qu'ils perçoivent les allocations de chômage comme l'ensemble des travailleurs, eux que l'on a fait venir pour les besoins de la vie économique et qui, lorsqu'ils travaillaient, ont versé leurs cotisations, de même que leurs employeurs.

- Le départ des immigrés, loin de résoudre les problèmes, aurait des conséquences difficiles à évaluer mais, en tout cas, néfastes. Dans les structures économiques actuelles, les Français aujourd'hui sans emploi ne sauraient remplacer la main-d'œuvre étrangère dont le renvoi acculerait à la faillite de nombreuses entreprises et les obligerait à déposer leur bilan.

Sur les quelque 2 millions de chômeurs, il y a une majorité de femmes (60 %), de nombreux jeunes (56,8 %), beaucoup de personnes de plus de 49 ans (14,5 %), des employés, techniciens et cadres ; la plupart ne sont pas à même d'exécuter ou refusent d'accomplir les travaux des immigrés, pénibles, non-qualifiés, mal payés et souvent les plus dangereux.

- Il résulte d'une étude interministérielle réalisée en 1976 que le départ de 150.000 étrangers travaillant en France laisserait au mieux 13.000 emplois (11) ; mais les effets d'un départ plus massif seraient catastrophiques. Car les travaux de base effectués par les immigrés (bâtiment, métallurgie, travaux publics, etc...) sont générateurs de richesses et d'emplois. De plus, les immigrés sont non seulement des producteurs, mais aussi des consommateurs, dont la présence stimule les activités industrielles et commerciales. Ce n'est pas en diminuant la population active, ni la population en général, que l'on peut supprimer la crise : de toute évidence, le problème et sa solution se situent ailleurs que dans ce genre de schémas simplistes.

Immigration et exportation de devises

D'aucuns se plaignent que les immigrés sont responsables de l'affaiblissement du franc par l'envoi régulier de fonds à leurs familles demeurées au pays d'origine.

Des études sérieuses font ressortir que de telles assertions sont fallacieuses. En réalité, seule la moitié des travailleurs immigrés envoie des fonds à l'étranger et la moyenne annuelle des salaires transférés s'élève à 6.000 F par an et par ménage — soit 500 F par mois — dont 2.300 F durant le temps des vacances. (3.700 F — la différence — n'est-ce pas ce qu'un membre d'une famille française dépense en moyenne à l'étranger pour ses vacances ?). Peut-on comparer cette somme dérisoire au montant colossal des devises perdues par la fuite des capitaux placés dans les banques étrangères ?

Pourquoi incriminer les immigrés alors que le contrôle des changes autorise les ressortissants français à sortir la somme de 5.000 F par voyage à l'étranger et ce, sans limitation du nombre de voyages (12) ?

Enfin, il ne faut pas oublier que l'argent envoyé à l'étranger favorise le développement économique avec la France. En effet, avec les pays dont sont originaires les travailleurs étrangers, la balance du commerce extérieur de la France est positive.

Les immigrés et l'insécurité

Certains n'hésitent pas aussi à attribuer aux immigrés une délinquance ou une criminalité plus élevée que celles des Français. Un examen objectif des faits permet de corriger ces idées inexactes souvent répétées, génératrices de peur et de haine. On ne peut éluder les paramètres ci-dessous.

- Le récent **Bilan de la France** fait ressortir que la délinquance des immigrés est plutôt moindre que celle des Français, en tenant compte des personnes de même âge, de même sexe, de mêmes conditions de travail et de logement. En effet, la population française compte en proportion plus de femmes, d'enfants et de personnes âgées, catégories où il y a nettement moins de délinquants, et toute statistique globale négligeant cette différence, déforme la réalité.

- Il faut, par ailleurs, considérer non pas les personnes "**mises en cause**" lors des contrôles et des enquêtes, comme le font souvent les documents officiels, mais les délits réels. On observe en effet, à travers les études sociologiques, tout comme d'ailleurs dans la vie courante, que les immigrés sont plus facilement "**mis en cause**" que les Français (8).

- En outre, parmi les délits pour lesquels les étrangers font l'objet de mesures policières et

judiciaires, il en est une quantité importante qui leur sont spécifiques, parce qu'ils se rattachent à leur situation administrative (faux papiers ou pas en règle, infractions à la réglementation sur le travail, le séjour, le domicile, etc.) (8).

- Enfin, les immigrés dans près de 33 % des cas, sont beaucoup plus que les Français, frappés de condamnations par défaut, c'est-à-dire sans avoir été entendu par les tribunaux (8).

- Le nombre des étrangers en détention a augmenté, en proportion, plus que celui des Français (17,8 % en avril 1974, 19,9 % en octobre 1980). Cela tient pour une part notable à la détention provisoire, devenue moins fréquente pour les Français, alors qu'elle a été intégralement maintenue, comme une règle absolue, pour les étrangers (8).

Par ailleurs, si dans les deux groupes on relève le même nombre moyen d'infractions, on constate, après les jugements, plus de peines de prison et moins de mesures éducatives pour les jeunes Maghrébins que pour les jeunes Français (8).

- En ce qui concerne la criminalité grave, une étude réalisée sur les cours d'assises (1971/73) fait apparaître les données suivantes : alors que la population masculine étrangère représente 8,2 % de la population masculine française — et 12,3 %, si l'on considère uniquement les hommes actifs, parmi lesquels se situe la quasi-totalité de la délinquance — les étrangers ne constituent que 7,4 % des condamnés pour meurtres. Les cas des criminels étrangers ne sont guère différents de ceux des Français (9).

- Sauf cas d'espèce, les travailleurs immigrés n'ont rien à voir avec le grand banditisme, et ils n'ont pas de lien avec le terrorisme, qui est un problème tout à fait différent.

- Au total, il est évident que l'insécurité en France est un phénomène de société, alimenté par la crise, le chômage, le désarroi de la jeunesse. Substituer à ces données fondamentales des considérations raciales et ethniques, c'est occulter réellement ce grave problème et refuser la recherche de solutions valables.

- Ajoutons que les immigrés connaissent en tant que tels une insécurité particulièrement aiguë : celle qui résulte du racisme et les rend victimes d'un grand nombre d'agressions et d'attentats, souvent meurtriers.

L'apport de l'immigration

Loin d'être préjudiciable à la France, la présence des immigrés constitue pour elle un enrichissement considérable.

Malgré leur absence de formation, en tant que manœuvres, O.S., ouvriers "qualifiés", ils ont participé pour 25 % au relèvement et à l'essor de l'économie française, à la croissance du niveau de vie des Français.

Ils ont construit 33 logements sur cent, 25

automobiles sur cent, 90 kilomètres d'auto-routes sur cent.

En outre, ils ont participé à l'accroissement de la population par les naissances et les naturalisations :

- **Naissances** : les immigrés contribuent à la natalité pour un pourcentage supérieur à celui des Français. Chaque année, grâce à eux, 115.000 nouveaux enfants viennent augmenter les effectifs de la population française (8).

- Parmi les 2.200.000 jeunes d'origine étrangère âgés de 0 à 26 ans qui vivent aujourd'hui sur le territoire, les 3/4 sont nés en France (soit 1.650.000) et le tiers environ possède la nationalité française (soit 733.260) (10).

- **Naturalisations** : de 1974 à 1980, 320.585 personnes ont été naturalisées, soit une moyenne de 45.798 par an, dont 25.000 actifs (13).

Les naturalisés vivant actuellement en France représentent plus de 1.555.000 personnes (14).

De tous temps, la population de la France a été renforcée de vagues successives d'immigrés qui ont apporté leur travail, leur intelligence, leur culture d'origine, jouant un rôle actif dans la vie et l'évolution du pays. N'oublions pas qu'aujourd'hui un Français sur cinq (soit 11 millions) trouve un ascendant étranger s'il remonte seulement à ses arrière-grands-parents.

Non, les immigrés ne sont pas "de trop" en France. Ils sont membres à part entière de notre société. Leur place, leur rôle, leurs droits doivent être reconnus. Avec le MRAP, luttiez pour que Français et immigrés se rencontrent, se comprennent, contribuent ensemble au bien-être de tous, au progrès dans la justice et la démocratie. ■

(1) Ministère de l'Intérieur.

(2) Ministère de la Solidarité Nationale.

(3) **Bilan de la France**, novembre 1981.

(4) Cité par Albert Samuel, **Croissance des Jeunes Nations**, novembre 1979. Chiffres réactualisés en 1982.

(5) Albano Cordeira et R. Verhaeren : **Les travailleurs immigrés et la Sécurité sociale**, P.U.G., Grenoble.

(6) Rapport de M. Marcus, rapporteur du budget de l'A.P. au Conseil de Paris, 1981.

(7) Communiqué de l'adjoint au Maire de Paris chargé de l'Assistance Publique (**Le Monde**, décembre 1979).

(8) Rapport Marangé-Lebon, mai 1982.

(9) **Le Bilan : travailleurs immigrés**, contribution de Stanislas Mangin (Ed. CIEM).

(10) Ministère du Travail, mai 1982.

(11) Anicet Le Pors, **Immigration et développement économique et social** (Documentation Française, deuxième trimestre 1977).

(12) Ministère de l'Economie et des Finances.

(13) Rapport J.M. Bélorgey, présenté à l'Assemblée Nationale le 16 octobre 1981 au nom de la Commission des Affaires culturelles, familiales et sociales.

(14) **Hommes et Migrations**, 1^{er} octobre 1981.

Aux côtés des immigrés

LES ASSEMBLEES de rentrée des comités locaux se sont maintenant toutes tenues. Les événements particulièrement graves du Moyen-Orient avaient précipité les activités des comités durant l'été. En cette fin de l'automne 1982, à côté des actions habituelles d'amitié entre les peuples, l'heure a été aux bilans d'activités (voir colonne **En bref**) et à la mobilisation sur la situation faite aux immigrés.

Le logement et les jeunes

Le comité du MRAP de Nanterre a participé à la manifestation organisée par les résidents de la cité de transit de cette ville pour protester contre l'assassinat de Abdenndi Guemah. De nombreux autres comités ont inscrit la situation des jeunes issus de l'immigration au premier rang de leurs préoccupations. Aux Mureaux, c'est dans le cadre de la commission extra-municipale Immigrés. A Carcassonne se prépare activement un séminaire intitulé "Adolescents entre deux cultures" (durée 4 jours: du 24 au 27 novembre 1982). La situation des jeunes et des étudiants étrangers a également fait l'objet d'interventions diverses pour les comités de Nice, Amiens, Belfort, Vénissieux. Lors d'une émission spéciale de *Mosaïque* réalisée par M. Meb Toul, Albert Lévy et Jean-Pierre Garcia ont évoqué la place des enfants d'immigrés dans la société et les préjugés racistes qu'ils subissent.

Les problèmes de logement des familles immigrées ont été abordés en profondeur lors de la table ronde "Immigration dans le pays minier en 1982" organisée à Lens, le 5 novembre dernier par le comité du Pas-de-Calais. Les thèmes des interventions font de cette table ronde un modèle de réflexion possible pour les comités du MRAP: l'immigration vue sous l'angle économique (M. Delmas), les problèmes de formation et de scolarisation des enfants, mais

aussi les adultes, hommes et femmes (Mme Dubar), la législation antiraciste, les problèmes de la délinquance (M. Fossier), l'immigration et la crise, les réponses apportées par les antiracistes (A. Lévy). Un large débat a suivi évidemment ces exposés.

Constat, suivi d'action. Telle est de même l'intervention du comité du MRAP de Lyon et sa région. Avec le maire de la commune de Grigny, ils ont mis en cause la société d'HLM Logirel qui refuse d'attribuer un logement à une famille maghrébine de quatre enfants alors que le père de famille travaille à Grigny depuis vingt ans.

Dans une conférence de presse tenue le 4 novembre 1982, le comité de Lyon estime "qu'il convient de prendre le problème à la base. Il ne servirait à rien de remplacer un problème immédiat de logement par un autre, aussi grave, à court terme, de création de ghettos, comme le fut Oliviers de Serres.

Il faut, d'une part, créer les conditions pour que dans chaque Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) soient prévus des logements sociaux et ce, dans toutes les communes. Il est inadmissible que certaines communes soient fermées à la population étrangère.

D'autre part, il convient d'ouvrir l'accès aux logements anciens aux familles d'immigrés, en imposant aux régies le respect de la loi, et enfin de réhabiliter les foyers SONACOTRA en aménageant les locaux existants de manière à ce que les célibataires et les familles puissent y vivre dans de bonnes conditions et ne plus accepter que ces foyers soient régis comme des prisons, avec des règlements draconiens."

Les régularisations

De nombreux comités ont, depuis un an, multiplié les initiatives concrètes pour faciliter la régularisation des titres de séjour des immigrés: interventions au cas par cas, intervention collective par rapport aux autorités préfectorales et administratives. Quand la situation a paru particulièrement délicate, les comités se sont mobilisés plus précisément à Paris autour de la grève de la faim de certains travailleurs africains; en province, à Nice et au Havre.

A Nice, lors d'une réunion à laquelle ont participé vingt-deux organisations locales, le comité du MRAP a posé la question d'une intervention commune contre le racisme et de la contribution qu'il peut apporter concrètement à ce combat.

L'ensemble des questions qui se posent à l'immigration a, bien entendu, été abordé. C'est surtout les opérations de régularisation qui ont retenu l'attention de tous. Chacun s'est appuyé sur un rapport de l'ASTIAM pour reconnaître que c'est un problème crucial dans les Alpes-Maritimes car de très nombreux dossiers de régularisation y ont été rejetés. Ce qui signifie l'arrestation, l'emprisonnement durant deux mois, la reconduction à la frontière et durant "six jours le séjour dans des geôles infectes et puantes en attendant l'acceptation de leur retour dans le pays d'origine".

A côté de cette action pour les régularisations, Nice s'est particulièrement préoccupé de la riposte au tract faussement attribué aux immigrés "Lettre à Mustafa" en distribuant un argumentaire précis "Soyons sérieux! Quelle est la situation des travailleurs immigrés parmi nous?"

Le comité du MRAP du Havre participait également le 31 octobre dernier à une conférence de presse avec le concours d'une dizaine d'associations locales pour obtenir régularisation et papiers pour la totalité des 150.000 demandes déposées.

A Roanne, A. Lévy rappelait, le 5 octobre dernier, la portée des mesures récentes de régularisation, ses limites et la nécessaire action permanente de tous les antiracistes. C'était l'un des premiers débats "Le racisme, parlons-en!"

Frédéric MAURIN

EN BREF

• **Le Sud-Ouest: ça marche!** Création d'un comité local du MRAP à Bergerac. Et bientôt de nouveaux comités à Brantôme, Villeneuve-sur-Lot et Périgueux. La régionalisation commence à bien fonctionner dans le sud-ouest.

• **Le Sud-Est: efficace.** Un Comité du MRAP vient d'être créé à Vénissieux. Avec Villeurbanne et Lyon, c'est une information de plus en plus efficace contre le racisme.

• **Désarmement.** Du 22 au 31 octobre, semaine pour le désarmement dans la région du Havre. Le MRAP est aux côtés du Mouvement de la Paix et de nombreuses associations locales, et de municipalités. Exposition à l'Hôtel de Ville du Havre "Toi mon ami, l'enfant".

• **L'espoir.** Pour la paix au Proche-Orient, Sarah Alexander a chanté lors de la **Dizaine culturelle de Sisteron**, organisée par le MRAP et de nombreuses associations. L'une des chansons de cette artiste israélienne qui vit en France s'intitule "Nomade de l'espoir".

• **Perpignan.** Réunion débat **Le racisme parlons-en** à Perpignan, le 22 octobre avec Amin Bouabdellah, membre du Bureau national du MRAP.

• **Expo.** Exposition **Peuples d'ici et d'ailleurs** dans le hall de l'hôtel de ville de Tourcoing, en présence de nombreux élus et associations de solidarité. Initiative du Comité de Roubaix-Tourcoing.

• **Pacifisme.** Soirée contre les gaz toxiques et les missiles nucléaires à Metz, le 28 octobre dernier, avec la participation du Comité du MRAP de Metz.

• **Beyrouth-Limay.** Le Comité du MRAP de Limay (93) a proposé au conseil municipal d'accueillir à Pâques 83 une dizaine d'enfants palestiniens de Beyrouth.

• **Chevrotines.** A la suite des coups de feu tirés contre le siège du parti communiste à Troyes (11 impacts de chevrotines), le MRAP s'est associé à de nombreux groupes locaux pour protester contre cette agression fasciste (la dixième en l'espace de quelques années) (17/10/82).

• **Ca bouge.** Création d'un Comité local du MRAP à Vesoul, en présence de Dominique Dujardin, membre du Secrétariat national. Le Comité de Belfort-Montbéliard s'est scindé en deux comités autonomes.

• **Afrique du Sud.** Assemblée générale du comité du MRAP de Gray le 12 octobre, suivie d'une conférence avec Monsieur Néo Mnunzana, représentant de l'A.N.C. d'Afrique du Sud en France.

Le 25 octobre, dans le cadre de la semaine d'action pour la Paix à Aubervilliers, projection du film **Des générations de résistants**, et débat avec J.F. Dieterlé, membre du Bureau national du MRAP. Thème: "L'apartheid en Afrique du Sud, menace pour la paix, menace nucléaire".

• **Les Gens du Voyage.** Le 6 novembre, Bertrand Bary a représenté le Secrétariat national au Congrès de "l'Action sociale de l'île-de-France". Bertrand Bary a évoqué les questions posées par la décentralisation au regard du statut des Gens du Voyage.

• **Vive la fête.** Samedi 20 novembre, de 16 h à 24 h: **Fête de l'amitié entre les peuples**, organisée par le comité du MRAP d'Angoulême. Musiques d'ici et d'ailleurs, cuisines exotiques, montages diapos, etc... Plus de cinq cents personnes ont suivi également avec attention l'intervention de Monsieur Néo Mnunzana, représentant de l'A.N.C. en France. Cette journée était également dédiée au 70^e anniversaire du Mouvement de libération de l'Afrique du Sud. Jean-Pierre Garcia représentait le Bureau national du MRAP.

• **Il n'est pas de petites actions!** Pétition du comité (récent) du MRAP de Saint-Maur pour obtenir que la bibliothèque municipale s'abonne à **Différences**.

• **A droite, toute.** Le mercredi 20 octobre 1982, à Grenoble, Marie-Jo Chombart de Lauwe a donné une conférence de presse sur le thème: **De l'extrême droite à la nouvelle droite**. Cette assemblée était organisée par le comité local de Grenoble.

• **La mémoire.** Participation active du Comité du MRAP de Vendôme à la soirée consacrée au Moyen-Orient, dans le cadre du Centre culturel. Projection du film **La mémoire fertile**.

Sans arrêt...

Le comité local du MRAP de Saintes nous a fait parvenir le compte-rendu détaillé de ses activités

ANOTRE Assemblée générale, nous avons projeté un film sur les Gitanes réalisé aux Molines par les animateurs d'un centre d'accueil près d'Angoulême.

Nous avons participé à une exposition sur les Droits de l'Homme à Saintes organisée par toutes les associations antiracistes de la ville, suivie d'un débat sur ce thème à la radio locale.

A l'occasion de la Journée internationale contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples, le MRAP a organisé une exposition en plein air au centre ville.

Toujours à cette occasion, projection du film "A cloche-pied sur les frontières" au Centre social des Boiffiers.

Ensuite, au Centre social la Berlingue, la projection du film algérien "Ali au pays des mirages", à l'initiative de l'ASSASTI, du MRAP et des Travailleurs Marocains.

L'ensemble de ces actions s'est achevé le 27 mars au Centre social de la Berlingue par une Fête de l'Amitié avec la participation d'un orchestre marocain.

Participation à l'inauguration par la Municipalité de Saintes de deux plaques, l'une à la mémoire de résistants morts en déportation et l'autre à la mémoire de la famille juive Angel exterminée à Auschwitz.

Le MRAP a été invité par l'association Les Enfants du Monde à se joindre à son exposition à l'occasion du centenaire de l'Ecole laïque à Saintes en Charente-Maritime.

• **Parlons-en.** Le Comité de Melun en collaboration avec l'association des familles d'accueil et des assistantes maternelles en Sud-Seine et Marne ont organisé à Saint-Denis-les-Nemours une soirée **Le racisme parlons-en**, le 23 octobre, à 14 h.

• **A court terme.** Assemblée générale du comité de Metz fin octobre 82. Actions à court terme: diffusion de la loi de 1972 dans les municipalités, et participation à une semaine d'animation culturelle du 8 au 13 novembre, au Centre Marc Sangnier.

ACTION

● **Cinéma.** Semaine de cinéma africain du 8 au 13 novembre à Meaux, à l'initiative du comité local. Forte participation du public et débats chaleureux.

● **Négritude.** Le 12 septembre, fête de la négritude et des Droits de l'homme à Champagny. Pour soutenir cette tradition anti-raciste qui remonte à la révolution de 1789, le MRAP avait délégué Suzanne Monnerie, membre du Bureau national.

● **La paix.** Dans le cadre de la semaine de l'ONU pour la paix, le 28 octobre au Pavillon Baltard à Nogent-sur-Marne, musique, théâtre et témoignages se sont succédés. Cette soirée a été soutenue activement par le comité du MRAP du Val-de-Marne. D'autres actions allant dans le même sens nous sont signalées à Avignon (6 novembre).

● **Magistrature.** Une fructueuse rencontre interprofessionnelle a eu lieu à Digne, le 20 octobre 1982, à l'initiative du syndicat de la magistrature. Le comité du MRAP des Alpes de Haute-Provence était présent.

● **Limoges.** Le comité du MRAP de Limoges prépare une soirée-débat sur le Proche-Orient (décembre), une semaine **Cinéma et Tiers-Monde**, la fête de l'amitié entre les peuples (printemps 83). Le MRAP de Limoges a également eu l'occasion d'intervenir auprès de la municipalité en ce qui concerne le projet d'installation d'une aire de stationnement pour les nomades.

● **Dialogue possible !** Débat public dans le Val d'Yerres (région parisienne) le 22 octobre 82 sur le thème: "Le dialogue est-il possible entre Israéliens et Palestiniens?". Huit associations étaient représentées. Albert Lévy prit la parole au nom du MRAP.

● **La Picardie riposte.** Nombreuses interventions du comité local d'Amiens en ce qui concerne les étudiants étrangers, différentes agressions racistes et refus de servir. Lettre au directeur du **Courrier Picard** à la suite d'un compte-rendu tendancieux d'un fait divers. Le comité prépare activement, en liaison avec les centres de loisirs municipaux (2.500 enfants concernés), la prochaine "fête dans la ville" sur le thème: "Amitié entre les peuples - amitié entre les quartiers" (Travail sur le masque).

● **Poitou.** Conférence de presse et réunion du MRAP à Poitiers, le 18 novembre dernier: la situation des immigrés en Poitou et la réponse du MRAP. Jean-Pierre Garcia y représentait le Secrétariat national.

● **Hebdo-rodéo - Hebdo magazine,** journal gratuit diffusé à 375.000 exemplaires est mis en cause par le jeune comité du MRAP de Vénissieux. Cet hebdo voulait recréer de toute pièce une psychose de l'insécurité à partir de pseudo "rodéos" comparables à ceux de l'été 1981 en banlieue lyonnaise. Cet article fut dénoncé dans l'émission "Mosaïque" sur FR.3.

● **Groupe mixte.** Le comité du MRAP de Tours poursuit son action de solidarité avec les étudiants étrangers. Une action originale a été menée contre une rumeur malveillante visant un couple mixte, dans un quartier du centre de Tours (tract anti-raciste dans toutes les boîtes à lettres).



Les comités locaux redoublent d'activité: ici, celui de Vendôme à la fête du PS à Chaumont.

Une soirée tzigane (avec un film) est prévue pour le 15 décembre 1982.

● **Radio Soleil et les autres...** Le 27 octobre 82, Claude Vanderlinden, président du comité local du MRAP de Villejuif, était l'invité de **Libre Antenne**, émission de **Radio Soleil**, radio locale du Val-de-Marne qui émet en direction de Villejuif, Arcueil, Gentilly, Ivry, Vitry, Cachan, etc..., et donne également la possibilité aux auditeurs au cours de l'émission d'intervenir sur l'antenne. Au cours de cette interview, il a été évoqué la création du MRAP, son action, son évolution jusqu'à aujourd'hui.

Puis, le pourquoi du MRAP à Villejuif, ses actions depuis sa création et les perspectives pour 1983. Cela a donné lieu à un échange d'idées avec la participation d'auditeurs, et a permis de faire connaître le MRAP à la population environnante.

Le comité local de Villejuif, fort de cette expérience, invite les comités à prendre contact avec leur radio locale afin de pouvoir également s'exprimer à l'antenne.

● **Oloron Ste-Marie: dynamique.** Le MRAP d'Oloron poursuit son action particulièrement dynamique en direction des milieux scolaires pour faire vivre quotidiennement l'amitié et la connaissance entre les peuples à l'école. **Différences** n'est pas exclu des engagements militants du Comité (Bal avec un orchestre portugais pour **Différences**).

LE RACISME EN JUSTICE

● **Si vous n'êtes pas content...** Le 2 juillet 1982, au cours d'une réunion du comité d'entreprise des Cars Lyonnais, M. Boussaïd qui évoquait le problème du nouveau roulement des conducteurs, fut interrompu et pris à partie par M. Guyon qui lui déclara: "Si vous n'êtes pas content, allez voir ce qui se passe en Afrique du Nord". Puis ajouta: "... pour liquider une dizaine de crouilles parmi le personnel".

Me Gourion a cité M. Guyon devant la 6^e chambre correctionnelle du tribunal de grande instance de Lyon, pour injures raciales. L'audience est fixée au 7 décembre prochain.

● **Minute, encore.** Une fois de plus, une action en justice est ouverte contre **Minute**. Dans ses numéros du 14 et du 21 août 1982, cet hebdomadaire a lancé une campagne de diffamation à l'égard du MRAP, prétendant que notre Association ne serait que l'émanation dûment rétribuée d'un gouvernement étranger, en l'espèce, l'U.R.S.S.

A ces propos, s'ajoute une liste d'accusations toutes fausses.

Me Pudlowski a cité le directeur de publication devant la 17^e chambre correctionnelle du tribunal de grande instance de Paris, pour diffamation.

● **Tract.** En septembre 1982, diffusion d'un tract signé par le Front National qui provoque à la haine à l'encontre des travailleurs immigrés.

Me Imerglik a saisi le Procureur de la République du tribunal de grande instance de Versailles pour que des poursuites soient engagées. ■

CARNET

Nos deuils

Nous avons appris avec émotion le décès de **Marcel Paul**, ancien ministre, officier de la Légion d'Honneur, croix de Guerre avec palmes qui, ancien déporté-résistant à Auschwitz et Buchenwald, fut le fondateur de la Fédération Nationale des Déportés et Internés, Résistants et Patriotes.

Marcel Paul incarnait la souffrance de la déportation et la lutte contre le nazisme, y compris dans les camps. Militant exemplaire de la démocratie, du progrès et de la paix, il honorait le MRAP de son adhésion et de son fidèle soutien. Il n'est guère d'initiatives, de manifestations de notre Mouvement auxquelles il ne se soit associé.

Nous exprimons notre profonde sympathie à sa famille, à ses

proches, à tous ceux qui ont partagé son noble combat.

Nous avons appris le décès de trois grands artistes qui étaient des amis dévoués de notre Mouvement: **Nadia Léger, Wilfredo Lam, Alicia Penalba**.

Tous trois avaient en commun un attachement profond à la cause que nous défendons et avaient apporté leur soutien au MRAP lors de différentes expositions au cours des dernières années.

C'est avec la même émotion que nous avons appris le décès du cinéaste **Yves Ciampi** qui, lui aussi, dans son domaine, militait contre le racisme et apportait son soutien au MRAP.

C'est l'honneur de notre Mouvement de bénéficier de la sympathie active des plus grands esprits de notre temps.

Anniversaire

Il y a un an...

Le 16 décembre 1981, il y a un an, mourait **Albert Slanosky**, fondateur du comité du MRAP de Rouen.

Pour commémorer ce premier anniversaire du décès de son cher époux, **Mme Slanosky**, ses enfants, ses petits-enfants et toute sa famille ont tenu à faire un don de 500 F au journal du MRAP, "Droit et Liberté", en remplacement de l'achat de fleurs.

Nous rappelons, à cette occasion, la vie et l'action exemplaires d'**Albert Slanosky**, militant qui s'est consacré sans relâche à la lutte contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples. A son épouse, ses enfants et petits-enfants, nous exprimons notre amitié et notre affection. ■

Charles Palant, chevalier de la Légion d'Honneur

Charles Palant, vice-président du MRAP, vient d'être nommé par le Président de la République chevalier de la Légion d'Honneur, sur proposition du ministre de la Défense, en tant que résistant et déporté.

Dès avant la guerre de 39-45, **Charles Palant** avait milité contre le racisme, participant notamment à la défense des droits des immigrés juifs venus de Pologne. C'est à Lyon qu'il fut arrêté sous l'occupation en raison de ses activités dans la Résistance, et déporté à Auschwitz et Buchenwald. Il a joué un rôle décisif dans la création et la construction du MRAP dont il fut Secrétaire Général pendant plus de 20 ans.

Nous nous réjouissons de cette distinction qui honore le MRAP tout entier.

L'indépendance de la Namibie :

« Nous avons besoin de la solidarité active de l'opinion publique française »

nous déclare Kalomo Tulliamini, correspondant de la South West Africa People Organisation (SWAPO) namibienne.

Où en sont les négociations du groupe "contact" ?

Elles sont bloquées par les américains, qui font toujours du retrait des forces cubaines du territoire d'Angola le préalable à la poursuite des négociations.

A quand des élections "démocratiques" en Namibie ?

Cette question est liée à la précédente, je ne peux pas me prononcer aujourd'hui. Nous sommes en période de lutte armée, nous intensifions nos campagnes afin d'isoler diplomatiquement la République Sud-Africaine et dénoncer les positions américaines.

Pouvez-vous nous dire ce que vous pensez de l'attitude du gouvernement français ?

Elle est aujourd'hui particulièrement ambiguë. D'une part, et cela est positif, il condamne la politique américaine à l'intérieur du Groupe contact, mais d'autre part il continue d'entretenir des relations commerciales avec la République Sud-africaine.

Si le projet de vente d'une deuxième centrale nucléaire devait se confirmer, cela serait très préjudiciable à notre cause et l'opinion publique namibienne serait très déçue, dans la mesure où elle attend beaucoup de la gauche française.

En fait, nous souhaiterions un engagement plus ferme contre le régime d'apartheid de la part du gouvernement français. La France ne doit plus s'abstenir aux Nations Unies mais doit prendre position. D'autant que nous entretenons de bonnes relations avec Claude Cheysson et que Sam Nujoma, le président de la SWAPO a encore été reçu récemment, mais ces bonnes relations doivent se concrétiser.

Les autorités françaises pourraient par exemple apporter immédiatement, une aide matérielle aux réfugiés namibiens en Angola et en Zambie, il s'agit là d'une obligation morale.

En quoi la lutte contre l'apartheid en République Sud-Africaine est-elle liée au problème namibien ?

La lutte contre l'apartheid en



Kalomo Tulliamini, à la tribune du MRAP lors de son dernier congrès.

R.S.A. est au cœur de la question namibienne, parce qu'au cœur de la nature du régime de Prétoria, de sa politique raciste et coloniale.

Ce sont nos frères et nos sœurs qui sont victimes de l'apartheid en R.S.A., comme en Namibie du reste depuis l'occupation illégale de notre pays.

Souhaiteriez-vous ajouter quelque chose ?

Oui, je voudrais dire que les activités de la SWAPO sont méconnues et que je m'efforce de mener une campagne d'informations avec les associations solidaires, dont le MRAP, sur la lutte que mène le peuple namibien pour son indépendance.

Je souhaiterais que les médias français, que les dirigeants politiques et syndicaux se fassent davantage l'écho de notre résistance.

Depuis un an maintenant que je suis là, je n'ai jamais entendu ni le Parti Socialiste ni le Parti Communiste prendre position par rapport à la Namibie, et je le regrette.

Je voudrais dire enfin que nous avons un grand besoin de la solidarité active de l'opinion publique française et vous remercie de vouloir bien me permettre d'exprimer nos positions dans vos colonnes.

Propos recueillis par Daniel CHAPUT.

L'exposition d'affiches contre l'apartheid

Lors de l'inauguration de l'exposition « Des affiches contre l'apartheid », le 26.X.82, au Musée de l'Affiche, M. Tilli, directeur-adjoint du Centre d'Information des Nations-Unies pour la France, et Maître Pau-Langevin, vice-présidente du MRAP ont réaffirmé leur solidarité dans la lutte contre l'apartheid sud-africain. Voici des extraits de leurs interventions.

M. Tilli :

EST-IL BESOIN de rappeler que l'apartheid est l'unique système de racisme institutionnel qui sévit dans le monde, depuis des décennies ?

Cette heureuse initiative du MRAP donne, au moyen des 80 affiches exposées sur ces cimaises et qui proviennent du monde entier, une dimension à la fois internationale et populaire à l'expression de notre solidarité. Elle vient en outre nous rappeler, de nouveau, que le changement véritable ne se réalisera pas en Afrique du Sud et que l'apartheid ne sera pas aboli sans une pression continue de l'opinion publique mondiale sur le gouvernement sud-africain.

Je viens ici réaffirmer le soutien des Nations-Unies pour votre action, et dire l'importance que l'Organisation, et tout particulièrement le Secrétaire général et le Comité spécial contre l'apartheid, accordent à l'information sur la grave situation qui prévaut en Afrique du Sud.

Notre espoir est bien entendu qu'ainsi la population blanche d'Afrique du Sud finira elle-même par prendre conscience des réali-

tés et que le vœu unanime de la communauté internationale pour une transformation pacifique finira par s'accomplir.

George Pan-Langevin

NOUS DEVONS dénoncer sans cesse, répéter ce que nous savons, secouer l'indifférence et le silence dans lequel les Noirs d'Afrique du Sud risquent d'être engloutis.

Malgré la réprobation unanime des nations, c'est toujours le même régime qui sévit à Prétoria, régime dans lequel des millions (26 millions d'hommes, de femmes et d'enfants) qui n'ont commis d'autre crime que de naître noirs en terre africaine, sont discriminés, humiliés, exploités...

La création des réserves, puis des états fantoches que sont les bantoustans, a permis à l'Afrique du Sud de refouler du territoire, et, bien sûr, dans les régions les plus pauvres, 82 % de la population, tout en continuant évidemment à gérer à sa guise ces bantoustans...

Récemment encore, la Cour Suprême a dû s'opposer au gouvernement qui entendait disposer à son gré des territoires alloués aux bantoustans, fussent-ils ou non indépendants. En l'espèce, il s'agissait de faire allouer d'abord aux Zoulous, puis aux Swaziland, ce qui prouve bien que le gouvernement de PRÉTORIA gère directement ces prétendus états indépendants, qui ne sont que nouvel habillement de la politique d'apartheid...

Outre la dénonciation et l'information que nous pouvons mener à notre échelle, c'est à la communauté internationale et à nos gouvernants que nous devons nous fier pour hâter une solution acceptable.

Le scandale de l'apartheid

(suite de la p. 1)

arme principale contre le système racial. De plus, non seulement l'Afrique du Sud refuse de signer le traité de non prolifération, mais elle n'a jamais caché que l'atome était pour elle un aspect très important de sa recherche militaire. La stratégie guerrière de l'apartheid face aux pays "de la Ligne de front" de la région, si elle est appuyée par un soutien atomique, fait peser un danger énorme sur la paix mondiale.

Pour ces deux raisons principales, économique et militaire, il est inadmissible qu'un contrat nucléaire puisse être simplement envisagé. Nous voulons croire, conformément aux prises de positions du gouvernement français sur l'Afrique Australe qu'il n'en est rien, et, qu'aucune autre considération ne l'en détournera tant que durera ce régime raciste d'apartheid.

Répression

La cour d'appel de Bloemfontein a rejeté le 26 novembre dernier la demande de trois jeunes militants de l'A.N.C., Anthony Tsotsobe, Johannes Shabangu, et David Moïse, condamnés à mort en 1981. Une fois de plus la justice sud-africaine démontre sa détermination de réduire, par la répression la plus extrême, toute opposition au régime d'apartheid. Ces trois hommes peuvent être pendus à tous instants. Seule la grâce présidentielle peut empêcher leur exécution. Trois autres hommes, condamnés en août 82 risquent aussi la mort. C'est pourquoi le MRAP a lancé une grande campagne pour sauver ces victimes de l'apartheid, et son président, François Grémy, a écrit au président de la République, François Mitterrand, pour lui demander d'user de sa haute autorité pour empêcher ces nouveaux assassinats.

Jean-François DIETERLÉ